



Commission AGORA
« Aménagement du territoire et Solidarités »

10 septembre 2021

AGORA
*Agglo spécialisée
pour les zones littorales*

Préparation d'un Appel à projets « Restaurer le cycle naturel de l'eau pour une ville perméable et résiliente »



Image AUDIAR



Image AMP Métropole

Présentation par Sandrine Henckel, Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
et Agathe Miton, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION

- Contexte et enjeux
- Benchmark des projets
- Objectifs de l'AAP
- Critères d'éligibilité
- Sélection des projets
- Calendrier prévisionnel

CONTEXTE ET ENJEUX

- **Constat** : un dérèglement du cycle naturel de l'eau en zone urbaine lié aux effets combinés du changement climatique, de l'imperméabilisation des sols, un recours à une logique de réseaux et du tout-tuyau qui montrent leurs limites.
 - **Conséquences** : biodiversité, risques inondation, îlots de chaleur urbains, surcoûts des aménagements...
 - **Enjeux** : construire à nouveau la ville avec l'eau, restaurer le cycle naturel de l'eau à toutes les échelles du projet.
- ⇒ **Des problématiques intégrées au SRADDET, au Livre Blanc sur les risques naturels et au Plan Climat 2 et inscrites dans le Contrat d'avenir**

BENCHMARK DES PROJETS

Une première phase :

- nécessaire pour se faire une idée des projets en Région puis calibrer les critères de l'AAP ;
- basée sur plusieurs échanges : Agence de l'Eau, RRGMA, Métropoles AMP, TPM, NCA, CASA, CA DLV, SMIAGE Maralpin.

Ce qu'il faut retenir :

- Peu de projets d'ensemble multithématiques ;
- Nombreux projets de renaturation des cours d'eau, à des stades d'avancement divers ;
- Quelques projets de gestion alternative des eaux pluviales, le plus souvent en extension sur des zones agricoles/naturelles.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Inciter à et soutenir l'émergence des projets mobilisant des solutions fondées sur la nature qui visent à la fois :

- à favoriser l'infiltration de l'eau de pluie à la source pour limiter le ruissellement urbain en désimperméabilisant les sols ;
- à renaturer et restaurer les cours d'eau en milieu urbain.

Possibilité pour les projets de répondre à d'autres objectifs :

- Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau ;
- Réduction du risque inondation par débordement ;
- Protection des masses d'eau stratégiques contre les pollutions ;
- Amélioration de la traversée des cours d'eau en milieu urbain avec aménagement de leurs abords.

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ DES PROJETS

Le projet doit être :

- multithématique,
- multi-partenarial et réunir les compétences de plusieurs services,
- situé en zone urbaine dans le document d'urbanisme.

Le projet ne peut pas être :

- en extension urbaine sur de l'espace agricole ou naturel,
- lié à la mise en place d'une ZAP associant la gestion du risque inondation,
- porter sur la valorisation d'un patrimoine culturel et/ou jouant un rôle dans la gestion des eaux pluviales. Ex : restanques, canaux d'irrigation, retenues collinaires.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Dépenses éligibles :

- Etudes de faisabilité
- Etudes pré-opérationnelles
- Travaux

Typologie de travaux :

- Renaturation des cours d'eau et abords ;
- Développement d'espaces de pleine terre connectés au cours d'eau ;
- Création d'espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;
- Désimperméabilisation et végétalisation des espaces urbains connectés au cours d'eau ;
- Ouvrages à ciel ouvert type noues de collecte des eaux pluviales connectés au cours d'eau ;
- Sont exclus : les ouvrages artificiels de stockage et de rétention d'eau, les toitures végétalisées.

SELECTION DES PROJETS

Bénéficiaires :

Communes, EPCI, structures gémapiennes, gestionnaires de milieux aquatiques.

Critères de sélection :

- Caractère structurant du projet ;
- Organisation du suivi du projet en termes de gouvernance et de partenariat ;
- Inscription du projet dans une stratégie d'ensemble de restauration du cycle naturel de l'eau et de désimperméabilisation ;
- Qualité du mémoire technique ;
- Composition de l'équipe de concepteurs, de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre.

Composition du jury :

- Région SUD, Agence de l'eau, services de l'Etat, ARBE, OFB

CALENDRIER PREVISIONNEL

Décembre 2021 : Présentation à la session plénière du Conseil régional

Décembre 2021 : Webinaire de lancement

Janvier 2022 : Ouverture de l'Appel à Projet

Fin Avril 2022 : Réception des dossiers de candidature

Juin 2022 : Sélection des candidatures

Octobre 2022 : Présentation des dossiers en commission permanente